

Ministère des Affaires Foncières

Arrêté ministériel n°078/CAB/MIN/AFF. FONC/2010 du 09 novembre 2010 modifiant et complétant l'Arrêté ministériel n°007/CAB/MIN/AFF. FONC. /2010 du 02 avril 2010 portant nomination des membres du Cabinet du Ministre des Affaires Foncières.

Le Ministre des Affaires Foncières,

Vu la Constitution, spécialement en son article 93 ;

Vu l'Ordonnance n° 08/073 du 24 décembre 2008 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités pratiques de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement ainsi qu'entre les membres du Gouvernement;

Vu l'Ordonnance n°08/074 du 24 décembre 2008 fixant les attributions des Ministères, spécialement l'article 1^{er}, point B numéro 26;

Vu l'Ordonnance n°10/025 du 19 février 2010 portant nomination des Vice -Premiers Ministres, Ministres et Vice-ministres du Gouvernement ;

Vu le Décret n°08/28 du 24 décembre 2008 portant modification du Décret n°07/01 du 26 mai 2007 relatif à l'organisation et fonctionnement des Cabinets ministériels ;

Considérant l'urgence et la nécessité ;

A R R E T E :**Article 1er :**

Sont nommés membres du Cabinet du Ministre des Affaires Foncières, aux fonctions en regard de leurs noms et suivant leurs catégories, les personnes ci-après :

A. Personnel politique

1. Léon Kaseya Ndaye : Directeur de Cabinet
2. Sabi Ngampoub Mubien : Directeur de Cabinet adjoint
3. Kasongo wa Nkenda Magloire: Conseiller juridique
4. Ndanu Songo Roger : Conseiller chargé du contentieux
5. Jean-Didier Nkoy Bosamba : Conseiller foncier
6. Mbangha Manzini : Conseiller foncier chargé du cadastre
7. Kisimba Ngoy Ndalewe Honorine : Conseiller foncier chargé des Titres immobiliers
8. Sakina Binti Selamani : Conseiller politique
9. Kambale Mbafu Moja Kizito : Conseiller administratif
10. Mulumba Katshi Serge : Conseiller chargé de la réforme du code foncier
11. Ndaya Kabuela Mpongo : Conseiller chargé de la vulgarisation de la loi foncière
12. Mpelekwya Y'omputu : Chargé d'études
13. Kabongo Nkandi : Chargé d'études
14. Betomvuko Ikamba Thierry : Chargé des missions
15. Timothée Mbengela : Secrétaire particulier

B. Personnel d'appoint

16. Polycarpe Nyembo Amumba : Secrétaire administratif
17. Paguy Kasongo : Secrétaire administratif adjoint
18. Andy Luvwezo Makiona : Secrétaire du Ministre
19. Mitonga Ilunga Mimi : Secrétaire de Directeur de Cabinet
20. Ngoy Mbuya Philippe : Chef de protocole
21. Mutuena Mbimbi : Chef de protocole adjoint
22. Panzu Diombo Emmanuel : Attaché de presse
23. Lisette Kienga Kelekele : Attachée de presse
24. Ntumba Ilunga Gisèle : Intendante
25. Bruno Mbukamindele : Intendant adjoint
26. Mamie-Michèle Ilunga : Opératrice de saisie
27. Gentil Lukoo : Opérateur de saisie
28. Harmonie Banikina Biyele : Opératrice de saisie
29. Sikitele Mwadi Nadine : Opératrice de saisie
30. Christian Lobitshi : Opérateur de saisie
31. René Omeotsha : Chargé de courrier
32. Guy Tshialu : Chargé de courrier

33. Imerda Mokili : Hôteesse
34. Fumu Sona : Hôteesse
35. Patrick Kapita Tumuka : Chauffeur
36. Henri-Michel Mutamba Kabuika : Chauffeur
37. Bakuka Badi Seke Seke : Chauffeur
38. Blandine lukoki : Comptable
39. Baby Vangu-ki- Songo: Sous gestionnaire des crédits
40. Marie-Claire Gbenye : Contrôleur budgétaire affectée
41. Annie Tossel Mwamba : Huissier
42. Monga Ehonza : Huissier

Article 2 :

Sont abrogées toutes les dispositions antérieures contraires au présent Arrêté.

Article 3 :

Le Directeur de Cabinet est chargé de l'exécution du présent Arrêté qui sort ses effets à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 09 novembre 2010

Maître Kisimba Ngoy Maj

Ministère des Affaires Foncières

Arrêté ministériel n° 082/CAB/MIN/AFF.FONC/2010 du 22 novembre portant création d'une parcelle de terre n° 56.796 à usage agricole du plan cadastral de la Commune de Mont-Ngafula à Kinshasa.

Le Ministre des Affaires Foncières

Vu la Constitution, spécialement l'article 93 ;

Vu la loi n° 73 -021 du 20 juillet 1973 portant régime général des biens, régime foncier et immobilier et régime des sûretés, telle que modifiée et complétée par la loi n° 80/008 du 18 juillet 1980 ;

Vu l'Ordonnance n° 74-148 du 02 juillet 1974 portant mesures d'exécution de la loi n° 73-021 du 20 juillet 1973 portant régime général des biens, régime foncier et immobilier et régime de sûretés telle que modifiée et complétée à ce jour ; vu l'Ordonnance n° 08/073 du 24 décembre 2008 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités pratiques de collaboration entre le président de la République et le Gouvernement ainsi qu'entre les membres du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance 08/074 du 24 décembre 2008 fixant les attributions des ministères, spécialement l'article 1^{er}, point B numéro 26 ;

Vu l'Ordonnance n° 025/10 du 19 février 2010 portant nomination des Vice-Premiers ministres, ministres et vice-ministres ;

Vu l'arrêté interministériel n° 004/CAB/MIN/AFF.F/2009 ET 0254/CAB/MIN/FINANCES/2009 du 30 décembre 2009 portant fixation des taux des droits, taxes et redevances à percevoir à l'initiative du ministère des affaires foncières ;

Vu le dossier constitué au nom de monsieur Nyombi Ekwema Gabriel, pour l'exploitation d'une concession à usage agricole ;

A R R E T E :**Article 1er :**

Est approuvée la création d'une parcelle de terre à usage agricole, portant le n° 556.796 du plan cadastral de la commune de Mont - Ngafula, ville de Kinshasa, ayant une superficie de 17 ha 05 00ca 00%.